

Pour souscrire un contrat d'électricité provisoire pour des travaux, veuillez nous faire parvenir les documents suivants:

- L'attestation de conformité de votre installation électrique au nom d'une personne ou d'une société (*butlletí elèctric provisional per obres*).
- Le registre de société (au cas où le titulaire est une société).
- Une pièce d'identité (le passeport ou la carte d'identité de la personne physique ou du représentant légal de la société).
- L'autorisation signée par le nouveau titulaire au cas où il ne pourrait pas se déplacer.
- Votre code RIB.

Prix du contrat: 95€ (+IGI): les premiers 20 kW (de 0 à 20 kW).
 315€ (+IGI): si vous souscrivez 21kW ou plus.

La durée maximale du contrat provisoire pour des travaux est de 2 ans

